



Déifferdeng

23 avenue Charlotte
L- 4530 DIFFERDANGE

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE
2025

Présentation et missions d'Ënnerdaach A.s.b.l.

L'association a été créée en réaction à un drame absolu, lorsqu'une mère de famille et ses deux enfants étaient sur le point de se retrouver à la rue.

Face à cette injustice, les membres fondateurs ont tout mis en œuvre pour s'engager auprès des familles précaires et leur offrir un nouvel avenir, sans aucune distinction.

Ënnerdaach fut fondée le 16 juin 1992, c'est une association sans but lucratif, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 14 janvier 2000.

Initialement centrée sur le droit au logement l'action de l'association s'est élargie face aux besoins des bénéficiaires, qui nécessitaient un accompagnement rapproché dans bien d'autres domaines.

Depuis 2004 elle est agréée par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil.

Au 31 décembre 2025, Ënnerdaach employait six salariés pour un total de 4,5 ETP. Parmi eux quatre salariés (représentant 3,5 ETP) occupaient un poste conventionné par le Ministère de la Famille, tandis que seul notre ouvrier polyvalent était intégralement à la charge de l'association

Notre mission est d'accueillir, les familles, principalement monoparentales, face au risque de se retrouver à la rue. Vivre sans domicile fixe avec des enfants mineurs engendre une vulnérabilité absolue, avec des répercussions dramatiques sur le plan social, sanitaire et juridique. L'impact sur le développement des enfants est lourd et menace directement la cellule familiale. Pire encore, lorsque cette précarité extrême compromet la santé, la sécurité ou l'éducation des plus jeunes, les services sociaux peuvent être contraint d'ordonner le placement des enfants.

Au sein de notre structure, ces familles trouvent bien plus qu'un logement : un véritable domicile. Elles bénéficient d'un accompagnement de proximité et personnalisé tout au long de leur hébergement, formalisé par une convention de partenariat d'une durée déterminée de trois ans.

Cet accompagnement permet de co-construire, avec nos assistantes sociales, un projet de vie réaliste et structuré. Ensemble, elles fixent des objectifs clairs et atteignables à court et moyen termes.

Les loyers acquittés par nos bénéficiaires sont nettement inférieurs aux prix du marché immobilier privé. Afin de valoriser ce gain de pouvoir d'achat, nous les obligeons activement à constituer une épargne sur un compte personnel. L'épargne de nos bénéficiaires au 31 décembre 2025 s'élevait à 81 950,00 EUR. Cette réserve financière facilitera leur relogement futur, notamment via le financement d'une garantie locative ou la mobilisation d'une garantie de l'Etat pour l'acquisition d'un bien immobilier au Luxembourg, indispensable en l'absence de fonds propres suffisants pour un prêt hypothécaire. Enfin, conformément à notre règlement interne, l'association se réserve le droit d'octroyer aux familles sortantes une prime d'épargne dont les modalités de calcul et de versement sont prédéfinies.

Notre objectif est clair : accompagner les personnes en situation de précarité vers l'autonomie et prévenir tout risque d'exclusion sociale. Bien plus qu'un simple hébergement, notre action vise à affranchir les bénéficiaires de la dépendance aux aides institutionnelles, tout en restaurant pleinement leur estime de soi et leur dignité.

Notre modèle est clair : il repose sur une prise en charge globale : au-delà du relogement, nous offrons un accompagnement rapproché et individuel et les leviers de motivation nécessaires pour que chaque bénéficiaire améliore durablement sa situation.

Notre philosophie est claire : elle repose sur un principe clé, la temporalité de l'accompagnement conditionne sa réussite. La mobilisation des bénéficiaires gagne à s'inscrire dans une durée définie. Au terme de cette période, l'évaluation des objectifs fixés permet d'en valider le succès ou d'en réajuster la trajectoire voire de prolonger l'accompagnement rapproché. Ce modèle repose sur une responsabilité partagée. Si les bénéficiaires ne s'investissent pas dans leur projet de vie, nous devons y mettre un terme et nous séparer, afin de réallouer nos ressources à d'autres familles.

Rapport des réunions et participations institutionnelles

Le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes : 06.01,24.02,17.03,22.04,15.05,16.06,14.07,15.09,20.10,17.11, afin d'assurer le suivi des activités, la gestion administrative ainsi que la prise de décisions stratégiques de l'association.

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Ënnerdaach s'est tenue en date du 15.05.2025 conformément aux dispositions statutaires, permettant la présentation des activités réalisées ainsi que des perspectives futures.

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Ënnerdaach s'est tenue en date du 15.09.2025 conformément aux dispositions statutaires, permettant la validation des modifications de nos statuts.

Par ailleurs, trois réunions de la commission consultative ont eu lieu afin d'échanger sur les différents projets et orientations en matière d'accompagnement et de logements.

L'association a également participé à quatre réunions du groupe de travail Logement organisées par la FEDAS, favorisant les échanges de pratiques et la réflexion autour des enjeux liés au logement.

Quatre réunions de la plateforme « Cohésion Sociale », également organisées par la FEDAS, ont permis d'aborder différentes thématiques relatives à l'inclusion sociale et au travail en réseau entre acteurs du secteur.

Enfin, une réunion du groupe de travail « Salubrité » organisée par la FEDAS a permis d'échanger autour des questions liées aux conditions de logement et à la qualité de l'habitat.

Rapport des réunions internes et formations

Lors des réunions annuelles, les bénéficiaires sont sensibilisés au respect du règlement intérieur, à la propriété des espaces communs et aux bonnes pratiques « savoir loger ». Des visites régulières des parties communes ont permis de contrôler l'état des lieux, de repérer les problèmes techniques et de rappeler les consignes nécessaires.

Un accompagnement a également été réalisé concernant les économies d'énergie et la gestion du logement, notamment sur l'utilisation du chauffage, la réduction de la consommation d'électricité et d'eau, ainsi que l'aération quotidienne des appartements pour prévenir l'humidité et les moisissures.

Par ailleurs, aux échanges réguliers entre le service technique et le Conseil d'Administration des rapports techniques sont rédigés pour signaler les suivis des entretiens et des réparations de nos immeubles.

Enfin, une coordination régulière avec les assistantes sociales a permis de garantir un accompagnement adapté et un suivi cohérent des bénéficiaires.

Au cours de la période concernée, une réunion individuelle a été organisée avec notre spécialiste IT du Conseil d'Administration afin d'assurer la sécurisation et l'optimisation de l'accès aux courriers électroniques et aux dossiers numériques via l'application « Authenticator ».

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail internes ont été menés autour du règlement d'ordre intérieur (ROI) ainsi que de la réforme des ASBL, dans le but d'adapter et de renforcer le fonctionnement administratif et organisationnel de l'association.

L'équipe a également participé à différentes formations professionnelles visant le développement des compétences et le renforcement des pratiques de travail.

Une formation dispensée par Key Job sur l'utilisation du Microsoft Office a permis d'améliorer les connaissances informatiques et les outils bureautiques utilisés au quotidien.

Une formation organisée par la FEDAS, intitulée « Éviter l'épuisement lorsqu'on travaille avec un public vulnérable », a sensibilisé les participants à la prévention de l'épuisement professionnel et au maintien du bien-être au travail.

Enfin, une formation consacrée au thème du « Bail à loyer », organisée par Mieterschutz, a permis d'approfondir les connaissances relatives aux droits et obligations en matière de location et de logement.

FEDAS a organisé plusieurs conférences et événements destinés aux associations afin de renforcer leurs compétences et partager des bonnes pratiques où nous étions présents.

Les thèmes abordés étaient :

- Les procédures de Justice de Paix et la gestion des litiges.
- L'entretien des logements et le « savoir loger ».
- Les marchés publics pour les associations.
- La diversification des sources de financement grâce à la rencontre avec des bailleurs de fonds.
- La Journée du Secteur Social
- L'Assemblée Générale Ordinaire de la FEDAS

Le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil a organisé une Foire d'échange entre acteurs de l'aide sociale.

Le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil a organisé une réunion d'échange dans le cadre du plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, a organisé une formation sur le fonctionnement du RENLA.

Ces initiatives ont permis d'informer, former et accompagner notre association dans nos démarches administratives, juridiques et financières, tout en favorisant le développement de partenariats et l'amélioration des pratiques professionnelles.

La Commune de Differdange a organisé la Remise du Prix de Mérite Sociétal où nous étions également présents.

Remerciements au personnel de l'association

Le Comité tient également à remercier l'ensemble du personnel de l'association pour son engagement, son professionnalisme et son investissement quotidien dans la gestion et le bon fonctionnement de la structure.

Grâce à leur expérience, leur savoir-faire (« know-how ») et leur implication, les activités de l'association peuvent être assurées de manière efficace, humaine et organisée. Leur capacité à gérer les différentes situations administratives, sociales et organisationnelles constitue un soutien indispensable au développement et à la stabilité de l'association.

Leur collaboration, leur disponibilité ainsi que leur sens des responsabilités contribuent chaque jour à la qualité des services rendus aux bénéficiaires et au bon accomplissement des missions de l'association.

Le Comité souhaite exprimer sa reconnaissance et sa gratitude envers l'ensemble du personnel pour le travail accompli et pour leur engagement constant au service de l'association et de ses valeurs.

Présentation du Personnel :

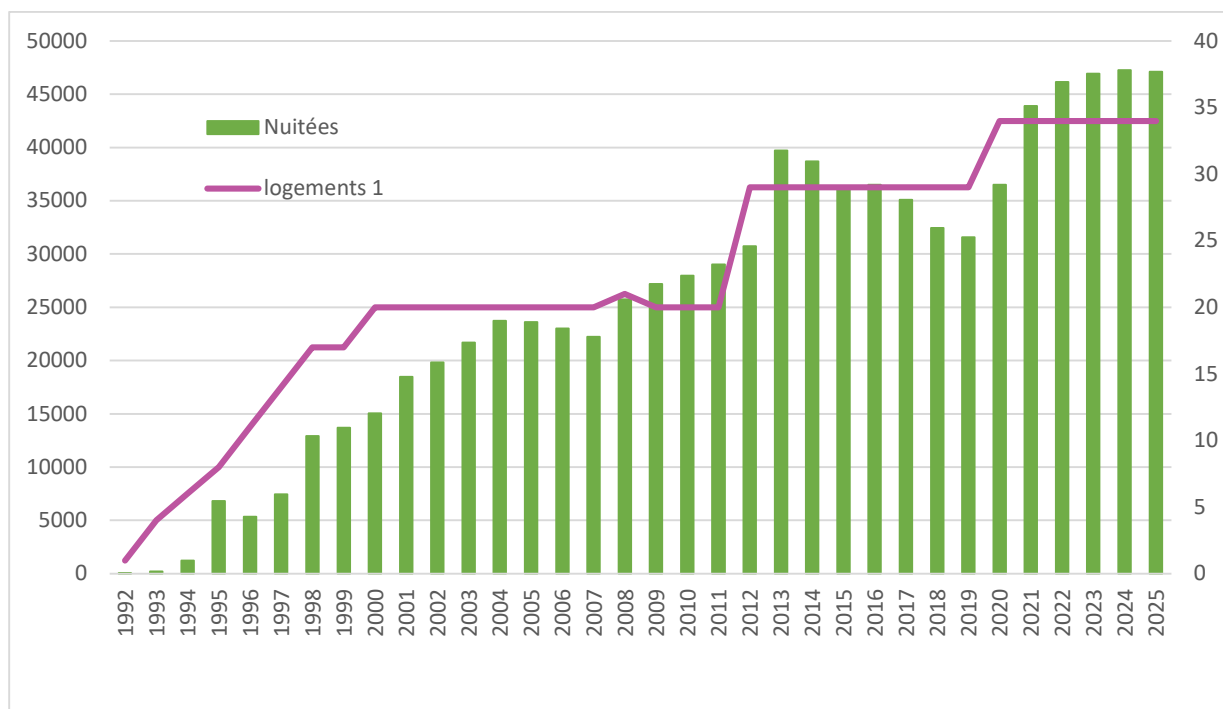


De gauche à droite : Madame Goerete Machado, Secrétaire-Comptable, Madame Sonia Queiros, Assistante Sociale, Madame Nadine Sadler, Assistante Sociale, Monsieur Hugo Da Costa, Faciltiy Worker, Madame Erika Hisette, Chargée de Direction, Monsieur Guy Rommelfanger, Facility Manager.

Nos statistiques concernant les logements



Nuitées de nos bénéficiaires dans nos logements

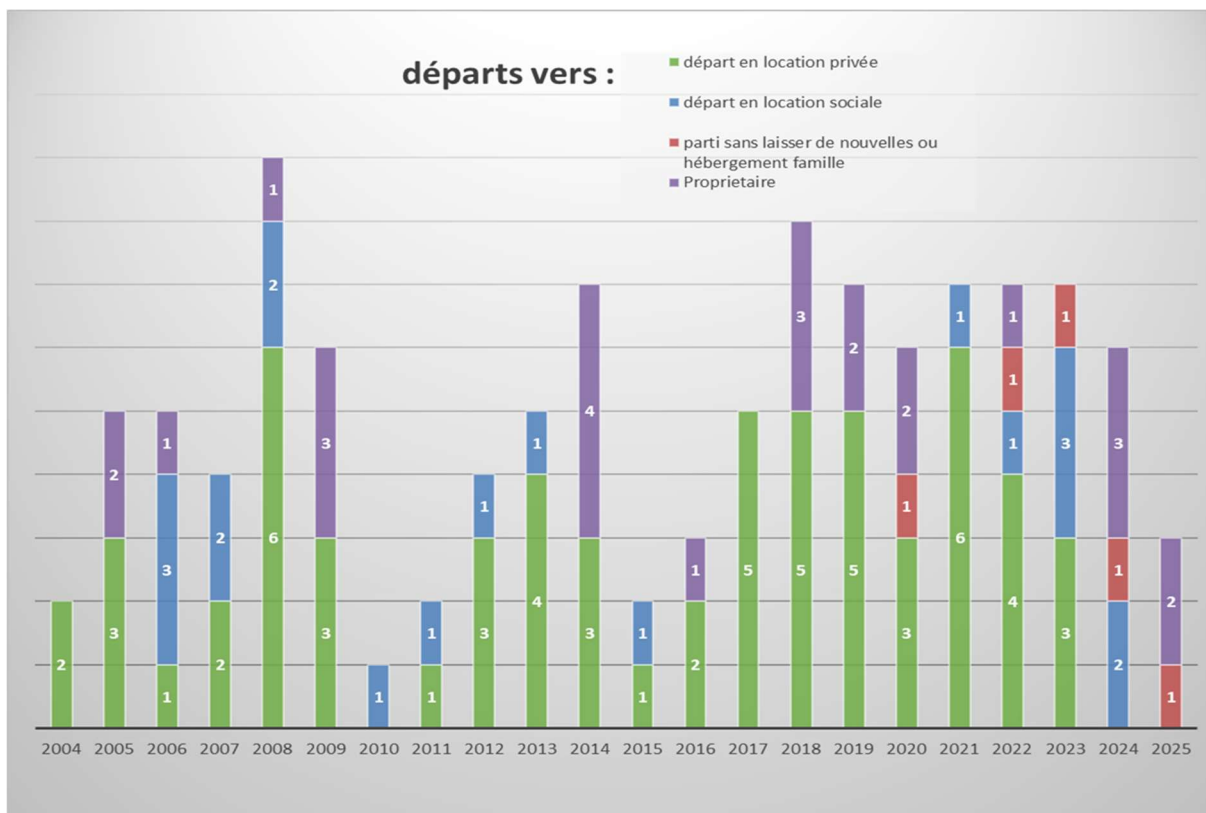


L'année dernière, le nombre de nuitées enregistrées s'élevait à 47 109, ce qui représente un taux d'occupation de 99,2 %.

Au 31 décembre 2025, notre structure hébergeait 128 personnes, dont 48 adultes et 80 enfants. Parmi ces derniers, 65 étaient mineurs et 15 majeurs. La composition des ménages correspondait à 14 couples et 20 familles monoparentales.

Au total, au cours de l'année 2025, nous avons accompagné 141 personnes, dont 69 enfants et adolescents.

Les départs



Trois familles nous ont quitté en 2025 :

- 1) Une famille a acquis un logement sur le marché immobilier privé
- 2) Une famille a acquis un logement auprès de la SNHBM
- 3) Une famille a trouvé abri chez un membre de la famille

Bref historique concernant la réussite des trois familles :



Les deux premières familles ont réussi à acquérir un bien immobilier. Ci-après l'historique de leur hébergement auprès d'Ennerdaach.

La première famille, composée de deux adultes et de deux enfants, a intégré un logement de deux chambres en juin 2022. En septembre 2023, la naissance d'un troisième enfant est venue agrandir le foyer, rendant nécessaire une adaptation progressive de leur projet de vie.

À leur arrivée, les deux parents bénéficiaient d'une situation professionnelle stable. Monsieur occupait un emploi à temps plein sous contrat à durée indéterminée, tandis que Madame travaillait à raison de 20 heures par semaine, également sous contrat à durée indéterminée. Cette stabilité professionnelle a permis à la famille de construire progressivement un projet d'avenir solide et durable.

Tout au long de leur séjour, la famille a démontré un engagement constant dans la réalisation de ses objectifs. Grâce à une gestion rigoureuse de leur budget ainsi qu'au suivi attentif des conseils et de l'accompagnement proposés par l'équipe encadrante, elle est parvenue à constituer une épargne conséquente. Leur objectif principal était d'accéder à la propriété à l'issue de leur convention d'occupation.

Bien que leur projet initial d'acquisition d'une maison n'ait pas pu aboutir, la famille a néanmoins réussi à concrétiser un projet immobilier correspondant à ses besoins en signant un contrat pour un appartement de trois chambres à coucher.

La famille a quitté Ennerdaach le 30 juin 2025, marquant ainsi l'aboutissement positif de son parcours d'accompagnement vers une autonomie résidentielle pérenne.

La deuxième, une famille monoparentale, Madame et son enfant mineur se sont adressés à l'association dans le cadre d'une séparation avec son conjoint. Ils ont intégré un logement auprès d'Ennerdaach en juillet 2020.

Durant tout au long de son accompagnement, Madame a toujours respecté les objectifs qui ont été fixés conjointement avec l'assistante sociale, surtout en matière d'épargne. L'évolution de sa situation professionnelle témoigne également d'un parcours positif et stable.

Au début Madame était engagée comme femme de charge et aujourd'hui elle occupe un poste d'agent d'encadrement. Cette évolution reflète un investissement constant dans son projet de vie et a permis l'aboutissement en mois de mai l'année dernière d'un projet d'acquisition d'un appartement auprès de la SNHBM.

La troisième famille, une famille monoparentale, Madame et son enfant mineur. Malheureusement, malgré une très bonne collaboration et une situation professionnelle stable, Madame n'a pas trouvé de logement à la fin de son contrat.

Elle a alors été hébergée chez sa fille.

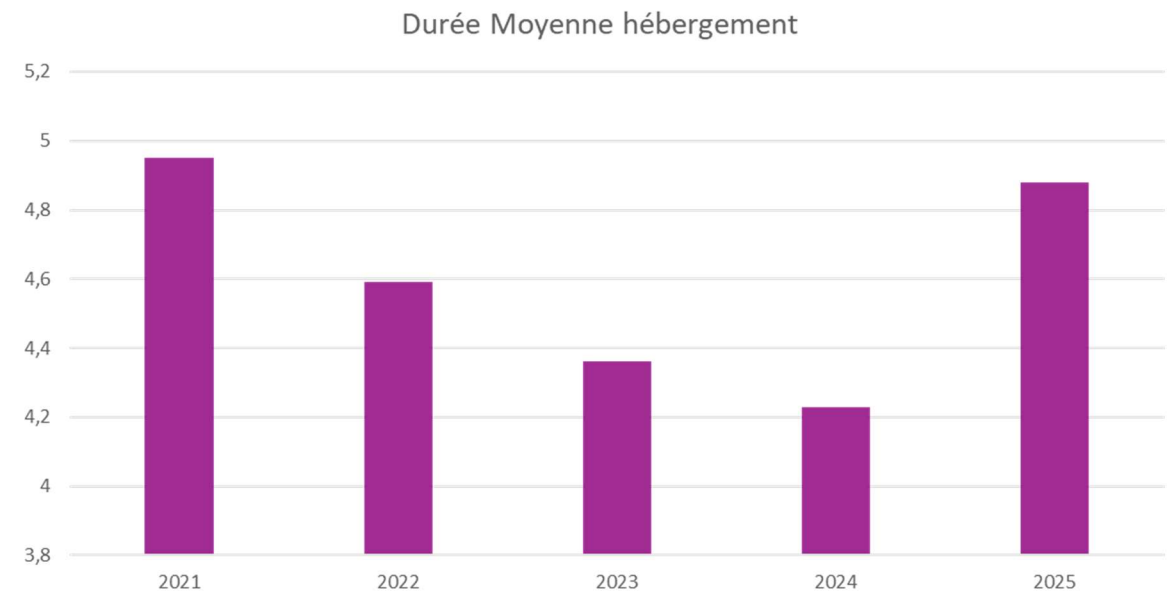
Parmi les trois familles qui ont déménagé, deux d'entre elles ont bénéficié d'une prime de départ pour un montant de 8 100,00 EUR.

Rarement l'association doit intervenir auprès de la Justice de Paix lorsque des bénéficiaires ne quittent pas leur logement à la fin de l'accompagnement rapproché prévu.

Un membre du Conseil d'Administration, qui grâce à son expérience et à sa connaissance approfondie du fonctionnement de l'association et des dossiers sociaux, est habilité à représenter l'association dans ces démarches juridiques. Sans devoir recourir systématiquement à un avocat.

Cette organisation permet d'assurer un meilleur suivi des dossiers, une plus grande réactivité, une gestion plus humaine des situations et surtout une réduction des frais juridiques et administratifs pour l'association.

Durée moyenne d'hébergement



Dans le cadre du bail d'accompagnement social rapproché, la durée théorique de prise en charge est déterminée. Toutefois, la situation économique actuelle ainsi que la crise persistante du logement compliquent considérablement l'atteinte des objectifs définis avec les bénéficiaires, notamment en matière d'accès à un logement autonome et durable.

Ces difficultés ont un impact direct sur la durée d'hébergement au sein de notre structure. Ainsi, pour les bénéficiaires ayant quitté le dispositif en 2025, la durée moyenne de séjour s'élevait à 4,88 ans, soit une période sensiblement supérieure à la durée initialement prévue.

Conjoncture économique et crise du logement

1) Une vulnérabilité accrue face à l'inflation et aux crises géopolitiques

Les tensions géopolitiques mondiales actuelles impactent directement la stabilité économique de notre territoire. L'augmentation généralisée du coût de vie et la flambée des coûts énergétiques frappent de plein fouet les ménages les plus modestes. Pour nos bénéficiaires, le budget consacré aux besoins vitaux (alimentation, chauffage) s'est

considérablement alourdi. Cette situations réduit leur reste-à-vivre et fragilise leur solvabilité globale, les éloignant un peu plus des standards du marché immobilier.

2) Une contraction historique de l'offre de logement abordables

L'accès à une location à loyer modéré subit un blocage structurel majeur. La hausse des coûts des matériaux de construction, combinée aux incertitudes économiques, ralentit fortement la production de logements neufs, notamment dans le parc social. Parallèlement, le marché locatif privé se contracte et se tend. Face à la crise, les bailleurs privés durcissent leurs exigences de garanties financières, excluant de fait les profils en transition ou en situation de précarité.

3) Le gel de la chaîne du logement et l'impossible accession

Le parcours résidentiel classique est aujourd'hui presque totalement interrompu. La hausse des taux d'intérêts débiteurs et le durcissement des conditions d'octroi des crédits n'améliore la situation. L'effet domino est immédiat : une saturation complète du réseau des bénéficiaires les plus vulnérables vers un logement autonome.

4) Notre modèle : un levier de réussite éprouvé malgré la crise

Face à ce constat sombre, les résultats de notre structure démontrent qu'un accompagnement rapproché et personnel permet de temps à temps de briser ce plafond de verre. Grâce à notre politique de loyers nettement inférieurs aux prix du marché immobilier, nous préservons directement la capacité financière des ménages logés. De plus, la mise en place de notre plan d'épargne dédié responsabilise et sécurise le parcours des bénéficiaires. Cette double approche porte ses fruits : en tous les cas jusqu'à aujourd'hui, nos dispositifs affichent un taux de réussite de notre modèle.

Présentation du Comité :



De gauche à droite : Madame Diane Delvaux, Trésorière, Monsieur Frederic Muller, Président, Monsieur Lucien Schmitz, Membre, Monsieur Paul Koussmann, Membre, Madame Josiane Delchambre, Secrétaire, Monsieur Robert Wildgen, Membre, Monsieur Marcel De Rocco, Vice-Président, Madame Rina Tommasi-Dalla Mora, Membre.

Compétences et contributions des membres du Comité

Les membres du Comité apportent, chacun dans leur domaine de compétence, un soutien essentiel à l'association. Leur expérience professionnelle et leurs connaissances spécifiques permettent d'assurer une gestion efficace, rigoureuse et adaptée aux besoins de la structure.

Cette diversité de compétences constitue une véritable richesse pour l'association et favorise une prise de décision équilibrée et professionnelle.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une personne compétente au sein du Comité, qui assure un soutien régulier dans la gestion des outils numériques et contribue activement au bon fonctionnement administratif ainsi qu'à l'amélioration des pratiques informatiques de notre structure.

Ses missions incluent l'assistance dans l'utilisation du matériel informatique, l'accompagnement des bénévoles et membres dans les outils numériques, l'organisation des accès aux e-mails et dossiers électroniques, ainsi que la gestion et la sécurisation des données administratives. Il intervient également dans la résolution des problèmes techniques courants.

Par ailleurs, cette personne participe à des actions de sensibilisation sur la sécurité informatique, les bonnes pratiques numériques, la protection des données et l'utilisation sécurisée des outils de communication et de stockage. Ces initiatives renforcent la vigilance et les compétences numériques des membres de l'association.

Grâce à son engagement et à ses compétences, ce soutien contribue à la modernisation administrative, à une meilleure organisation interne, à la continuité des activités du bureau et à la sécurisation des échanges et documents électroniques.

Compétences techniques et ingénierie

Certains membres disposent de connaissances approfondies dans les domaines techniques et de l'ingénierie liés à la construction et à la gestion des bâtiments.

Leur contribution concerne notamment :

- l'évaluation technique des immeubles ;
- les projets de modernisation ;
- les travaux de rénovation ;
- le remplacement ou l'amélioration des infrastructures existantes ;
- ainsi que le suivi de différents aspects techniques liés au patrimoine immobilier de l'association ;
- investir avec prudence et maîtrise des coûts.

Leur expertise permet à l'association de bénéficier de conseils avisés dans la gestion et l'entretien de ses immeubles, tout en veillant à la qualité, à la sécurité et à la pérennité des installations.

Compétences en comptabilité et gestion bancaire

D'autres membres du Comité possèdent des connaissances et une expérience dans les domaines de la comptabilité, de la gestion financière et des opérations bancaires.

Leur soutien contribue notamment :

- au suivi des comptes de l'association ;
- à la bonne gestion budgétaire ;
- au contrôle des dépenses ;
- au suivi administratif et financier ;
- ainsi qu'aux relations avec les établissements bancaires.

Grâce à leurs compétences, l'association peut assurer une gestion financière sérieuse, transparente et conforme aux obligations administratives.

L'ensemble de ces compétences variées permet au Comité :

- d'assurer un fonctionnement structuré et efficace ;
- de prendre des décisions adaptées aux réalités techniques, sociales et financières ;
- de soutenir durablement les projets de l'association ;
- et de garantir une gestion responsable de ses activités et de son patrimoine.

Notre Comité joue un rôle fondamental dans le développement et la stabilité de l'association. L'implication des différents membres, chacun apportant son expertise dans des domaines spécifiques tels que l'informatique, la technique, l'ingénierie, la construction, la comptabilité ou la gestion bancaire, représente un atout majeur pour la bonne administration et l'évolution de l'association.

Ënnerdaach A.s.b.l. met à disposition 34 logements :

Ci-après notre Parc Immobilier :

Propriétaire Bâtiments Publics, nous sommes locataires depuis le 10.03.1997



21-23, avenue Charlotte à Differdange

- 1 appartement à 4 chambres à coucher
- 1 appartement à 3 chambres à coucher
- 2 appartements à 2 chambres à coucher
- 4 appartements à 1 chambre à coucher
- Les bureaux de l'association
- Une salle de réunions

Propriété d'Ënnerdaach depuis le 14.02.1994, sans obligation vis-à-vis d'un tiers.



206, avenue Charlotte à Oberkorn

- 3 appartements à 2 chambres à coucher

Propriété d'Ënnerdaach depuis le 7.04.2000, sans obligation vis-à-vis d'un tiers



140-142, avenue de la liberté à Nieder Korn

- 3 appartements à 3 chambres à coucher
- 4 appartements à 2 chambres à coucher
- 24 emplacements de parking
(intérieurs et extérieurs)
- 3 dépôts
- garage et atelier de Ennerdaach

Propriétaire : Ministère des Finances. Bail emphytéotique signé le 01.01.2007 valable jusqu'à 2035.



101, rue de Hédange à Schifflange

- 2 appartements à 3 chambres à coucher

Propriété d'Ënnerdaach depuis le 22.12.2008, sans obligation vis-à-vis d'un tiers.



63, avenue de la Liberté à Differdange

- 2 appartements à 3 chambres à coucher
- 5 appartements à 2 chambres à coucher
- 2 appartements à 1 chambre à coucher
- 12 garages

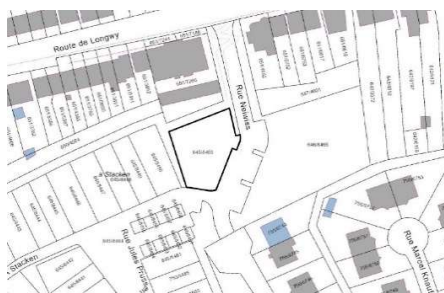
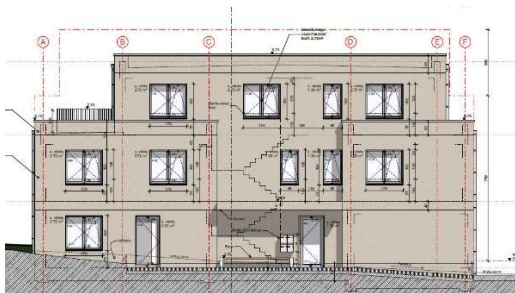
Propriété d'Ënnerdaach depuis 22.08.2016, convention signée avec le Ministère du Logement et d'Aménagement du Territoire jusqu'à 2036.



23, avenue Dr. Gaasch à Rodange

- 1 appartement à 1 chambre à coucher
- 2 appartements à 2 chambres à coucher
- 1 appartement à 3 chambres à coucher
- 1 appartement à 5 chambres à coucher
- 3 emplacements de parking intérieurs

Lancement de notre nouveau projet : conventionné par le Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire et soutenu par l'Ouvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.



Terrain appartenant à la Commune de Pétange. Un contrat de concession d'un droit emphytéose à été signé en date du 08 septembre 2023 pour une durée de 50 ans.

Dans le cadre du développement du projet pilote de construction de la résidence de quatre unités situées à Rodange « Neiwiss », plusieurs réunions de travail ont été organisées avec

les hauts fonctionnaires du Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire afin de définir les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation de ce projet.

Parallèlement, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec l'architecte du projet, Monsieur Paul Christophory, en vue de l'élaboration et du suivi des différentes étapes préparatoires.

Une convention de collaboration entre le Ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire et Ënnerdaach a été signée en date du 1er août 2025, officialisant le partenariat dans le cadre de la nouvelle loi LOGABO.

Des échanges et entretiens ont également été menés avec le Service Technique de la Commune de Pétange concernant l'introduction de la demande de permis de construction.

Enfin, une demande de soutien financier a été introduite auprès de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Celle-ci a été favorablement accordée le 10 décembre 2025, constituant une étape importante dans la concrétisation du projet.

FUTURS PROJETS A COURT ET MOYENS TERME

- 1) Propriétaires : Ministère des Finances et sa Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, acte constitutif d'un droit d'emphytéose sur une propriété immobilière sise à L-4832 Rodange, 464-466, route de Longwy, signé le 14.06.2023 pour une durée de 50 ans.
- 2) Propriétaires : Ministère des Finances et sa Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, acte constitutif d'un droit d'emphytéose sur un terrain sis à Bascharage, rue de la Résistance, signé le 15 janvier 2024 pour une durée de 50 ans.
- 3) Propriétaires : Administration Communale de Bettembourg, concession d'un droit d'emphytéose sur une maison d'habitation sise à L-3271 Bettembourg, 106, rue de Peppange, signé le 20 juin 2024 prenant cours le 01 janvier 2025 pour une durée de 50 ans.

Une année de défis et d'implications

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de défis majeurs, témoignant de notre volonté de poursuivre la professionnalisation de nos activités. Elle est notamment marquée par la mise en œuvre de la réforme de la loi sur le logement abordable adoptée en 2023, par l'entrée en vigueur de la réforme des ASBL et des fondations, également adoptée cette même année, qui implique le renforcement de l'accompagnement au bénéfice de nos bénéficiaires.

Le projet de loi modifiant la loi relative **au logement abordable** suscite des débats en raison de certaines zones d'ombre et d'obstacles pratiques nécessitant des amendements gouvernementaux. Afin de renforcer la sécurité juridique et de répondre aux préoccupations soulevées, le Ministère du Logement a déposé plusieurs amendements. Entre-temps, le projet a franchi une étape majeure avec la réception de l'avis du Conseil d'État.

En conformité avec la nouvelle législation sur les ASBL et en raison de notre statut d'établissement d'utilité publique obtenu le 14 janvier 2000, notre association est désormais contrainte de désigner un réviseur d'entreprise agréé pour l'audit de ses comptes annuels.

La multiplication de ces réformes législatives, désormais incontournables, ainsi que le manque de visibilité quant à leurs impacts concrets, alourdissent considérablement la charge cognitive de notre personnel. Celui-ci doit en effet concilier l'adaptation continue aux nouvelles exigences réglementaires tant avec l'accompagnement et avec le volet administratif quotidien des bénéficiaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du **protocole d'entente** signé le 6 juin 2025 entre le Gouvernement et la FEDAS, nous nous interrogeons sur les conséquences que celui-ci pourrait avoir pour notre organisation, particulièrement en ce qui concerne ses impacts financiers. Unis face à ces nombreux défis, nous disposons collectivement de la force nécessaire pour construire l'avenir avec confiance et détermination.

Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à nos membres, à nos donateurs ainsi qu'à toutes les personnes qui nous soutiennent par leurs actions, leurs précieux conseils et les marques d'intérêt qu'elles témoignent à notre engagement.

Nous adressons nos sincères remerciements au Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ainsi qu'au Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, de même qu'à l'ensemble de leurs collaborateurs, pour leur soutien constant, leur disponibilité et leur efficacité.

Nos remerciements vont également à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte pour son précieux soutien financier.

Le Conseil d'Administration tient à saluer l'engagement exemplaire de l'ensemble de notre personnel, qui porte nos valeurs et les incarne chaque jour dans son travail. C'est grâce à leur énergie, leur professionnalisme et leur implication constante que nous pouvons accomplir nos missions avec autant d'efficacité et de succès.

Enfin, nous souhaitons adresser une reconnaissance toute particulière aux communes de Bettembourg, Differdange, Mondorf-les-Bains, Pétange et Schifflange pour leur confiance et leur soutien.

Rédigé par : Josiane Delchambre
Secrétaire